

3DSV2 - Paiements récurrents subséquents

Stockage des données de paiement dans un wallet Payline.

Cette étape facultative permet de stocker les données de paiement dans un wallet Payline.

Il faut faire appel au web service createWallet en précisant:

1. le numéro de contrat
2. l'identifiant de wallet
3. l'identifiant de transaction Payline donné en réponse du doAuthorization.

Valorisation des demandes de paiement subséquentes (MIT)

Les demandes de paiement des autres échéances sont initiées par le marchand hors la présence de l'acheteur, il n'y a pas d'authentification.

La demande de paiement peut être effectuée en utilisant:

- doAuthorization;
- doImmediateWalletPayment;
- doScheduledWalletPayment.

Les paramètres spécifiques à ces demandes sont précisés dans le tableau ci-dessous.

| | | |
|------------------------|---|--|
| linkedTransactionID | C | Valeur retournée dans la réponse à la première demande d'autorisation CIT dans le paramètre 'linkedTransactionId' (dans le getWebPaymentDetails si CIT en mode web). Si l'autorisation initiale est effectuée avant la mise en application des RTS SCA se référer à la description du ' Grand fathering ' Facultatif pour actions 128/129 avec utilisation d'un doImmediateWalletPayment ou doScheduledWalletPayment si le wallet a été créé avec la transaction de la 1ere échéance (Payline utilise le linkedTransactionID stocké lors de la création du wallet). Obligatoire dans les autres cas |
| authentication3DSecure | C | Valeur retournée dans la réponse à la première demande d'autorisation CIT dans le paramètre 'authentication3DSecure ' (dans le getWebPaymentDetails si CIT en mode web). Absent si Grand fathering, Facultatif pour actions 128/129 . Obligatoire dans les autres cas |
| Objet Payment | | |
| action | O | En fonction du code utilisé pour la commande (CIT): Si 122 ou 123 alors 123 ; Si 124 ou 125 alors 125 ; Si 128 ou 129 alors 129 ; |
| mode | O | CPT |
| amount | O | Montant de l'échéance (prime sur recurring.amount) |
| cumulatedAmount | C | Somme des montants déjà autorisés. Absent pour 'autres paiements récurrents' |
| Objet Recurring | | |

| | | |
|---------------|---|---|
| billingRank | C | 2 pour la 2 ^e échéance, 3 pour la 3 ^e , etc ... Obligatoire pour les codes action (122, 123, 124, 125) Facultatif pour les codes action (128, 129), valeur strictement supérieure à 1 |
| autres champs | | Mêmes valeurs que dans les appels précédents Facultatif pour les codes 128 et 129 Obligatoires dans les autres cas. |
| | | |

O : Obligatoire ; F: Facultatif ; C : Conditionnel

Montant authentifié

Le tableau ci-dessous précise le montant à fournir à la demande d'authentification en fonction du paiement

| Paiement | Payment code | Montant authentifié |
|---|--------------|---|
| récurrents avec des échéances en nombre défini et de même montant | 122 ou 123 | Montant total: somme du montant des échéances |
| autres récurrents Paiement d'abonnement à un bien ou un service par prélèvements sur une carte enregistrée par le commerçant <ul style="list-style-type: none"> ▪ de montant fixe, variable, révisable; ▪ sans date de fin, tacite reconduction. | 128 ou 129 | Montant de la première échéance. Quand le montant est variable ou ne peut être déterminé à l'avance indiquer un montant à 0. |
| échelonnés, NX, installments | 124 ou 125 | Montant total: somme du montant des échéances |

Grand fathering

Ce paragraphe traite des paiements récurrents et Nx initiés avant l'application de la dsp2 et n'ayant pas pu récupérer auprès du serveur d'autorisation la référence d'autorisation initiale.

Le traitement de la première MIT sans identifiant de regroupement est spécifique.

Le marchand pour cette échéance :

- envoie la demande de paiement en utilisant comme identifiant de regroupement la valeur '**Pv4-999999999999'
- récupère l'identifiant de regroupement présent dans la réponse,
- si cet identifiant est différent de '**Pv4-999999999999', le mémorise et l'utilise comme identifiant de regroupement dans les MIT ultérieures.

Le paramètre authentication3DSecure n'est jamais envoyé.

Changement et renouvellement de carte

Ce paragraphe traite du cas du changement de carte pour un paiement récurrent ou n fois en cours.

Le changement est effectué par l'acheteur sur les pages du commerçant.

Le commerçant propose à son acheteur de venir modifier ses données de paiement.

Il lui présente une demande de paiement récurrent de montant variable de durée indéterminée (code 128).

Il récupère l'identifiant de regroupement (linkedTransactionId) et le paramètre authentication3DSecure .

Il peut ensuite reprendre le recouvrement des échéances en utilisant le nouvel identifiant de regroupement et le nouveau paramètre authentication3DSecure .